



LICENCE STS

Demande de refus de compensation au semestre, à l'année ou au diplôme

AVERTISSEMENTS :

- les notes obtenues (à l'UE, au semestre, au diplôme) lors du redoublement **remplaceront** les anciennes, **même si elles sont moins bonnes**,
- la signature du **réfèrent pédagogique** est **obligatoire**,
- la demande doit être déposée auprès du secrétariat de la scolarité au Quai 43 au plus tard **5 jours** après la proclamation des résultats (pour les L1 et les L2, et pour les L3 au semestre d'automne) ou au plus tard à la date indiquée sur le site Licence (pour les L3, S6, en cas de refus de compensation au diplôme).

Nom : Prénom :

numéro d'étudiant : inscrit(e) en Licence STS,

L1 – Portail : Math-Info PCSI SVT (rayer les mentions inutiles)

L2 – Portail : Math-Info PCSI SVT (rayer les mentions inutiles)
mention ou parcours (selon le cas)

L3 – Parcours :

- **refuse la compensation au semestre / à l'année / au diplôme**
(rayer les mentions inutiles, garder TOUTES les mentions utiles)
- **demande explicitement à redoubler les UE :**

Code : Libellé :

Code : Libellé :

du semestre : S1 S2 S3 S4 S5 S6 (rayer les mentions inutiles)

A Villeurbanne, le

Nom Prénom et Signature de l'étudiant(e)
pédagogique

Nom et Signature du réfèrent